

ALLEMAGNE : LE RÊVE VOLE EN ÉCLATS

Premier producteur d'énergie éolienne au monde avec 17 000 machines, l'Allemagne est-elle en train de se réveiller d'un beau rêve? Outre-Rhin, de plus en plus de voix dénoncent cette énergie coûteuse à produire et visuellement envahissante. Sans danger, propre et renouvelable à l'infini, elle semblait pourtant être la solution idéale pour les Allemands désireux de se retirer du nucléaire.

Plus on va vers le nord, plus les plaines et les champs sont couverts de ces constructions qui atteignent souvent plus de 100 mètres de haut. Sur certaines côtes du Schleswig-Holstein, les éoliennes bouchent l'horizon. Sur le polder de Wybelsum, 55 machines s'étalent sur 6 kilomètres, l'une

d'elles, un monstre de 4,5 MW, culmine à 180 mètres de haut. Presque la tour Montparnasse! La fédération de cette énergie, la BWE, prévoit que l'éolien fournira 30 % de l'électricité consommée en Allemagne en 2030. Le gouvernement parle de 25 %.

Ce programme ambitieux serait-il en train de voler en éclats? La publication au début de l'année d'un rapport d'experts indépendants commandité par le gouvernement ne fait que renforcer les doutes des opposants, de plus en plus nombreux. Il indique qu'une bonne partie des éoliennes sont trop petites et trop bruyantes, qu'il faut donc les remplacer. Du coup, la viabilité économique de cette industrie abreuvée de sub-

ventions et d'avantages fiscaux est remise en question. Certains accusent le gouvernement de jeter l'argent du contribuable par les fenêtres pour ne pas renoncer à un dogme fondateur. Dénonçant les milliards perdus, les sceptiques réclament l'arrêt d'un programme qui ne permettra pas de couvrir entièrement les besoins en énergie de l'Allemagne. Très préoccupant aussi: le soulèvement des riverains et – ironie du destin! – de certains écologistes qui sont de plus en plus nombreux à dénoncer ces immenses champs d'éoliennes massacrant les paysages et créant des nuisances acoustiques et des vibrations néfastes à la santé. Quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle pourrait être atteinte par d'autres moyens meilleur marché ■ **PASCALE HUGUES**

wouf toute la journée. » La voisine, Joëlle Le Rhun, a fait procéder à des contrôles acoustiques par un copain qui est du métier. Attestation à l'appui. De l'autre côté de la route, Guy Salaün arbore un certificat médical faisant état de ses insomnies et ses insupportables bourdonnements d'oreilles. « J'étais pour l'éolien, vous savez. Mais là, je ne peux pas vivre comme ça. »

Comment résister à la manne financière?

A Fruges, dans le Pas-de-Calais, la société Ostwind prévoyait d'installer 134 machines de 2 mégawatts, des monstres de plus de 100 mètres de haut dominant de charmants villages. Si les élus du canton se sont frotté les mains devant cette manne susceptible de rapporter 3 millions d'euros en taxe professionnelle, une grande partie de la population n'y a vu qu'une affreuse faute de goût. Dès l'été de 2004, l'Association de défense de l'environnement frugeois (Adef) se constituait, présidée par Angélique Hedio. Pétition rassemblant plus de 1 000 signatures, manifestations, recours devant le tribunal. Finalement, en juin 2004, le préfet signait 68 permis de construire pour seulement 70 éoliennes. La poire était coupée en deux, mais les opposants ne déposent pas pour autant les armes...

Il faudrait aussi parler de l'Aude, premier département éolien de France, qui est pris d'assaut par les projets. Environ

160 sites sont en cours d'étude! Le préfet tente de s'opposer à la bourrasque. « Je ne veux pas que l'installation des éoliennes tourne au Far West, avec quelques éoliennes sur chaque crête. Dans quelques mois, nous aurons bouclé le plan paysage, qui dira quels secteurs peuvent se prêter à implantation », répondait-il en décembre 2004 au maire de Portel, furieux de se voir refuser un projet.

« EN 2004, 50 % DES PROJETS DE PARCS ONT ÉTÉ SOIT REFUSÉS PAR LES PRÉFETS, SOIT CASSÉS PAR LES TRIBUNAUX. CETTE ANNÉE, NOUS ESPÉRONS 60 %. »

Si l'Aude reste le département préféré des éoliennes, les régions du centre, supposées moins venteuses, deviennent recherchées. Les machines de dernière génération, très efficaces, sont capables de faire leur miel du moindre zéphyr. Surtout que, dans ces régions moribondes, les maires accueillent à bras ouverts les promoteurs qui les font saliver avec des taxes professionnelles parfois égales à leur budget communal. Comment résister à cette manne? Les paysans sont également ravis de louer un bout de terrain inculte jusqu'à 2 000 euros par an.

Cette ruée dans le désordre a tout de même fini par inquiéter l'administration

centrale. Le précédent ministre de l'Écologie, Serge Lepeltier, était partisan de supprimer le plafond de 12 MW incitant au saupoudrage. Au début de cette année, les députés, convaincus de l'urgence, adoptèrent un amendement à la loi sur l'énergie pour supprimer ce plafond et le remplacer par un seuil de 20 MW. Colère des sociétés éoliennes, craignant d'avoir à faire une croix sur leurs projets de parcs de 12 MW pour lesquels elles avaient déjà dépensé tant d'efforts et d'argent. Finalement, le texte de loi adopté en juin ne prévoit plus aucun plafond ni seuil: ce sont les maires qui détermineront les puissances des parcs éoliens. Quant aux préfets, ils devront établir des zones de développement de l'éolien (ZDE) sur suggestion des maires. Si le gouvernement comptait amadouer ainsi les opposants, il a visé à côté de la plaque. Alain Bruguier, président de la fédération Vent de colère, reste à 59 ans plus combatif que jamais. Il ne cesse de parcourir le pays de long en large pour inciter à la révolte. Il ne compte plus les projets cassés par les tribunaux grâce à ses efforts. « En 2004, notre action a payé: 50 % des projets de parcs ont été soit refusés par les préfets, soit cassés par les tribunaux administratifs. Cette année, nous comptons bien faire grimper la proportion à 60 % », prévient-il. Du coup, l'objectif de 7 000 éoliennes en 2010 n'est plus d'actualité. Mais quand arrêtera-t-on le massacre définitivement? ■